



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 01/2023

Objet du préavis

Remplacements de la balayeuse du secteur Entretien du Domaine Public avec achat d'un aspirateur à feuilles et du véhicule utilitaire du secteur de la Cave communal

Table des matières

Table des matières2

1. Préambule3

2. Remplacement d’une balayeuse pour le secteur Entretien du Domaine Public3

 2.1. Historique3

 2.2. Choix de la balayeuse et définition des besoins4

 2.3. Coûts d’acquisition5

3. Remplacement du véhicule utilitaire du secteur de la Cave communale6

 3.1. Historique6

 3.2. Choix du véhicule et définition des besoins6

 3.3. Coûts d’acquisition7

4. Empreinte carbone7

5. Coûts et Financement8

 5.1. Récapitulatif des coûts8

 5.2. Financement8

6. Planification des prochains remplacements de véhicules8

7. Conclusions9

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

La Municipalité propose au Conseil communal de remplacer deux véhicules arrivant en fin de vie. Il s'agit de

- la balayeuse « RAVO 540 STH » achetée en 2012 (préavis n° 02/2012). Au 1^{er} janvier 2023, elle a été utilisée pendant environ 14'500 heures ;
- le véhicule de livraison de la cave, acheté en 2008 et qui affiche 160'000 km au compteur. Ce véhicule est en mauvais état et ne correspond plus aux besoins du fonctionnement de la cave.

Par le biais du préavis n° 13/2022, la Municipalité s'est engagée à réduire les gaz à effet de serre de l'administration communale de 50 % d'ici 2030, en proposant différentes mesures, dont le remplacement progressif de véhicules thermiques par des véhicules électriques. Cet engagement a été approuvé par le Conseil communal en date du 16 juin 2022. En ligne avec cette stratégie, la Municipalité propose de remplacer ces deux véhicules par deux véhicules électriques.

2. Remplacement d'une balayeuse pour le secteur Entretien du Domaine Public

2.1. Historique

La balayeuse mécanique est un des véhicules essentiels du secteur afin de garantir la propreté des routes et de l'espace public en général. Historiquement, une balayeuse a une durée de vie qui se situe entre 10 et 13 ans :

- en 1999, achat d'une balayeuse « RAVO 5002 » pour remplacer la balayeuse « PELIKAN » (préavis n° 03/1999) ;
- en 2012, remplacement de la balayeuse « RAVO 5002 » après 16'000 heures d'utilisation par une balayeuse « RAVO 540 STH » de 3.83 m³ (préavis n° 02/2012) ;
- en 2017, achat d'une nouvelle balayeuse « BOSHUNG S2 », plus petite, afin de répondre à l'action Ville propre (préavis n° 08/2017), mais aussi pour réduire l'utilisation de la balayeuse « RAVO 540 STH » ;
- en 2023, la balayeuse actuelle « RAVO 540 STH » a dix ans et a travaillé environ 14'500 heures, soit quelque 220'000 km.



Balayeuse « RAVO 540 STH »

2.2. Choix de la balayeuse et définition des besoins

Deux balayuses électriques ont été testées :

- « RAVO 5^e série » d'un coût de Fr. 486'000.— ;
- « BOSCHUNG URBAN SWEEPER S2 » d'un coût de Fr. 230'000.—.

Après les avoir essayées, il a été décidé, au vu de la différence de prix mais aussi de sa provenance, de retenir le modèle électrique de l'entreprise BOSCHUNG établie à Payerne.

Ce véhicule, qui est en fait le même modèle que celui acheté en 2017 (modèle thermique), convient très bien aux besoins courants pour le nettoyage des routes, rues et places.

Toutefois, il faut relever deux différences par rapport à la balayeuse actuelle, à savoir :

- la largeur maximale de balayage est de 260 cm au lieu de 320 cm ;
- le volume de stockage est de 2 m³ au lieu de 3.8 m³.

Cette diminution de volume de stockage n'est pas pénalisante hormis en automne pour le ramassage des feuilles. Pour pallier à ceci, le secteur a prévu de s'équiper d'un système d'aspirateur à feuilles à mettre sur un tracteur. Cet aspirateur à feuilles sera fourni par une entreprise de machines agricoles encore à définir. En outre, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, une benne est entreposée sur le parcours de la balayeuse, en particulier lors du ramassage de feuilles en automne.

Les caractéristiques principales de la balayeuse « BOSCHUNG URBAN SWEEPER S2 » électrique sont :

- largeur du balayage 230 à 260 cm
- largeur du véhicule 115 cm
- hauteur du véhicule 199 cm

- motorisation 100 % électrique
- autonomie électrique environ 7 heures
- vitesse max 40 km/h

Cette balayeuse pourra être livrée dans un délai maximum de 2 mois.



Balayeuse « BOSCHUNG URBAN SWEEPER S2 »

2.3. Coûts d'acquisition

- Balayeuse « URBAN SWEEPER S2 »	(arrondi)	Fr. 228'000.— TTC
- Aspirateur à feuilles à équiper sur un tracteur	(estimation)	Fr. 37'000.— TTC
Total		<u>Fr. 265'000.— TTC</u>

Il n'est pas nécessaire d'ajouter un montant pour l'aménagement d'une borne de recharge électrique dans les locaux du Bâtiment des Services d'Exploitation. En effet, des tableaux électriques capables de fournir l'énergie nécessaires à la recharge des véhicules y sont d'ores et déjà installés.

La société Boschung a fait une offre de reprise de la balayeuse actuelle (RAVO 540 STH) à hauteur de Fr. 12'500.—. Ce montant sera déduit de la facture finale.

3. Remplacement du véhicule utilitaire du secteur de la Cave communale

3.1. Historique

Le véhicule « OPEL COMBO », acheté en 2008, affiche au compteur 160'000 km. Il est utilisé quotidiennement pour les livraisons de vin ainsi que pour les déplacements et transports de matériel entre la Cave et le vignoble.

Bien qu'expertisé en 2022, ce véhicule n'est pas adapté pour les livraisons (manutention de palettes) et il ne donne pas entière satisfaction notamment en matière de sécurité lors de la conduite. En outre, l'aspect extérieur est en mauvais état et il ne correspond pas à l'image qualitative souhaitée, en particulier lors du démarchage de nouveaux clients.



Véhicule « OPEL COMBO »

3.2. Choix du véhicule et définition des besoins

Trois modèles de véhicule électriques disponibles dans les garages de la place ont été analysés, à savoir : Toyota, Nissan et Renault.

Finalement, le choix s'est porté sur un bus électrique « TOYOTA Proace C. Van EV Conf. M » (Garage Liechti).

Les dimensions et la configuration du véhicule permettront de stocker facilement une palette ce qui évitera un surplus de manutentions.

Les principales caractéristiques de ce véhicule utilitaire électrique sont :

- 4 portes, 2 portes passagers, 1 porte latérale, 1 porte arrière ;
- 3 places ;
- moteur 100 % électrique, 136 CV.



Véhicule « TOYOTA Proace C. Van EV Conf. M »

3.3. Coûts d'acquisition

- TOYOTA Proace C. Van EV Conf. M	(arrondi)	Fr.	42'000.— TTC
- Design publicitaire sur la carrosserie	(estimation)	Fr.	3'000.— TTC
- Installation bornes de recharges (cave et vignoble)	(estimation)	Fr.	3'000.— TTC
Total		Fr.	<u>48'000.— TTC</u>

4. Empreinte carbone

Un bilan évaluant la réduction de CO₂ possible a été effectué par notre mandataire Navitas.

Le remplacement de la balayeuse « RAVO 540 STH » par « URBAN SWEEPER S2 » économiserait 29'229 kilogrammes de CO₂ par année au total (tous périmètres confondus), soit une réduction de 99.47 %.

Dans le diagnostic carbone du territoire d'août 2022, ce type de véhicule a été pris en compte dans la catégorie « Energie Stationnaire » puisque son rayon d'actions est limité par opposition aux véhicules inclus dans la catégorie « Transports ».

Le remplacement du véhicule utilitaire « OPEL COMBO » par le « TOYOTA Proace C. Van EV Conf. M » économiserait 1'885 kilogrammes de CO₂ par année au total (tous périmètres confondus), soit une réduction de 96.21 %.

Dans le diagnostic carbone du territoire d'août 2022, ce type de véhicule a été pris en compte dans la catégorie « Transports ».

En termes d'impact sur le bilan carbone, les éléments précités ont démontré de nettes réductions en termes d'émissions de CO₂. Le diagnostic carbone du territoire d'août 2022 avait estimé les émissions carbonées totales de la Commune à 2058 t équivalent CO₂. En comparaison, le remplacement de ces 2 véhicules thermiques correspond à une réduction de 31.3 t équivalent CO₂, ce qui équivaut à environ 1.5 % de baisse.

L'achat de ces deux véhicules électriques permettra aussi de faire de sensibles économies sur l'achat de carburant.

5. Coûts et Financement

5.1. Récapitulatif des coûts

- Balayeuse « URBAN SWEEPER S22 »	Fr. 228'000.— TTC
- Aspirateur à feuilles	Fr. 37'000.— TTC
- Véhicule utilitaire « TOYOTA Proace C. Van EV Comf. M »	<u>Fr. 48'000.— TTC</u>
Total	<u>Fr. 313'000.— TTC</u>

5.2. Financement

Il est prévu de financer ces achats par les fonds disponibles en trésorerie. Si ces derniers ne devaient pas être suffisants, il faudrait alors avoir recours à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (préavis n° 28/2021). Dans ce cas, et pour autant que la Municipalité décide de recourir à l'emprunt pour la totalité prévue dans le présent préavis, soit Fr. 313'000.— TTC, le total des emprunts de la Commune de Payerne, ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués se situeraient aux environs de Fr. 62'571'000.—.

Frais annuels de fonctionnement

Amortissement	10%	de Fr. 313'000.— (sur 10 ans)	Fr. 31'300.—
Intérêts	2%	de Fr. 313'000.—	<u>Fr. 6'260.—</u>
Total annuel			<u>Fr. 37'560.—</u>

6. Planification des prochains remplacements de véhicules

Selon la planification établie annuellement par le responsable de l'atelier mécanique, il y a lieu de prévoir les prochains remplacements suivants.

Chacun de ces remplacements sera analysé attentivement que ce soit au niveau des besoins ainsi que des caractéristiques du véhicule.

Année	Véhicule	Secteur	Type	Estimation coût
2023	Tondeuse du stade municipal	Parcs et Promenades	Thermique	Environ Fr. 260'000.—
2024	Camionette Gladiator	Assainissement	Electrique	Environ Fr. 50'000.—
2024	Voiture utilitaire Fiat Doblo	Entretien du Domaine Public	Electrique	Environ Fr. 50'000.—
2024	Tricycle électrique VR3	Entretien du Domaine Public	Electrique	Environ Fr. 22'000.—
2025	Camionette Piaggio	Parcs et Promenades	Electrique (avec pont)	Environ Fr. 50'000.—
2025	Camion Multilift Mitsubishi	Entretien du Domaine Public	Diesel	Environ Fr. 100'000.—
2026	Camion Multilift Lindner	Entretien du Domaine Public	Diesel	Environ Fr. 240'000.—
2027	Tracteur Ford Diesel TS 115	Entretien du Domaine Public	Diesel	Environ Fr. 100'000.—
2027	Fourgon Toyota Hiace	Bâtiments	Electrique	Environ Fr. 40'000.—

7. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 01/2023 de la Municipalité du 31 mars 2023 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à acheter, pour le secteur Entretien du Domaine Public, une balayeuse électrique en remplacement de l'actuelle et de compléter cet achat par un aspirateur de feuilles pour un montant total de Fr. 265'000.— (TTC) ;

- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à acheter, pour le secteur de la Cave, un véhicule utilitaire électrique afin de remplacer l'actuel pour un montant total de Fr. 48'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 313'000.— (TTC) par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers ne devaient pas être suffisants, de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 265'000.— (TTC) et de l'amortir sur une durée de 10 ans ;
- Article 5** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 48'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 31 mars 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

Annexe pour l'original du préavis : 1 dossier

Municipal délégué : Mme Monique Picinali

Autre Municipal concerné : M. Eric Küng